

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 12 janvier 2026

ARRETE N° 2026-002

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 10 janvier 2026 de l'Entreprise DELTACOM, afin d'effectuer des travaux de réparation du réseau Télécom sis : Rue de la Miséricorde-20110 PROPRIANO ;
- Vu l'autorisation de permission de voirie en date du 08 janvier 2026.

ARRETE

- Article 1er : L'entreprise DELTACOM est autorisée à entreprendre les travaux ci-dessus désignés, la circulation sera réglementée, sous réserve de mettre en place un balisage permettant de sécuriser la libre circulation des véhicules et des piétons et protéger les agents intervenant pour la réalisation des dits travaux à compter du 26 janvier 2026, pour une durée de 5 jours.

- Article 2 : Conformément à l'autorisation de permission de voirie visé ci-dessus, la Mairie et le service des routes de la Collectivité de Corse seront conviés par l'Entreprise à l'ouverture du chantier.

- Article 3 : En raison de la remise en état très récente de ladite Rue et de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 12 janvier 2026
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI